

Guide d'introduction sur les obligations



Les obligations et les autres instruments à revenu fixe peuvent jouer un rôle important dans un portefeuille puisqu'ils peuvent offrir une diversification, un élément de stabilité et un potentiel de revenu durable.

Le fonctionnement des obligations

Une obligation est simplement un prêt que vous accordez à une entreprise, une municipalité ou une agence gouvernementale. L'emprunteur obtient les liquidités dont il a besoin et vous, le prêteur, gagnez de l'intérêt pendant la durée du prêt. Pour pouvoir utiliser votre argent, l'emprunteur promet de vous verser un taux d'intérêt spécifique, sur une base régulière, pour une période de temps déterminée.

Cette information est précisée dans l'entente de prêt avec :

- Le montant du prêt (capital)
- Le taux d'intérêt (coupon)
- Le calendrier des paiements

Par exemple, si vous achetez une obligation de 1000 \$ qui verse un intérêt de 5 % annuellement pendant 20 ans, vous recevrez 50 \$ par année en versements d'intérêts pour la période pendant laquelle vous détenez l'obligation.

Ce revenu d'intérêts stable et prévisible explique pourquoi les obligations portent le nom de placements à revenu fixe. Les autres placements à revenu fixe incluent les Certificats de placement garanti (CPG), les contrats de placement, les titres adossés à des prêts hypothécaires et les obligations d'épargne.

On peut acheter et vendre une obligation sur le marché libre de la même façon qu'une action. À l'échéance d'une obligation, l'emprunteur vous rembourse le prix initial d'achat de l'obligation. Avant l'échéance de l'obligation, sa valeur marchande variera selon la hausse et la baisse des taux d'intérêt dans l'économie.

Prenons l'exemple de la même obligation de 1000 \$ versant un intérêt de 5 % :

- Si les taux d'intérêt augmentent à 7 %, la valeur de votre obligation sera inférieure car les investisseurs veulent de nouvelles obligations qui payent davantage; par conséquent, votre obligation se dépréciera, ce qui fera diminuer sa valeur de revente.
- Si les taux d'intérêt tombent à 3 %, la valeur de votre obligation augmente par rapport aux obligations émises après la vôtre; cela signifie que l'obligation s'est appréciée et que sa valeur de revente a augmenté.

Cet exemple hypothétique est fourni aux fins d'illustration uniquement et ne reflète pas le rendement d'un placement réel. Habituellement, les placements n'augmentent pas tous au même rythme et peuvent afficher une croissance négative.

Échéance et durée

L'échéance, soit le temps nécessaire au remboursement du prêt, est un facteur utilisé pour déterminer le revenu d'une obligation ainsi que sa volatilité. Les obligations sont catégorisées comme suit :

- Court terme (habituellement cinq ans ou moins)
- Long terme (10 ans ou plus)
- Moyen terme (entre les deux)

Le risque des obligations varie en fonction de l'échéance puisque la possibilité de gains et de pertes est liée à la période de temps pendant laquelle les versements d'intérêts et de capital sont exposés aux fluctuations des taux sur les marchés. Du fait que la valeur des versements résiduels varie en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, les obligations à plus long terme fluctuent davantage que les obligations aux échéances plus courtes pour un changement donné des taux.

Cette fluctuation est mesurée par la durée, un calcul plus précis de la «durée de vie réelle» d'un placement. Comparativement à l'échéance, qui porte seulement sur la date à laquelle le capital est finalement remboursé, la durée reflète également le montant et la fréquence de tous les paiements, ainsi que le prix d'aujourd'hui. La durée est une estimation de la sensibilité d'une obligation ou d'un fonds obligataire aux taux d'intérêt.

Rendements obligataires

La qualité de crédit est un facteur important pour déterminer le taux de rendement d'une obligation. Les agences de notation indépendantes comme Moody's Investors Service, DBRS et Standard & Poor's Corp. accordent une cote aux obligations selon la santé financière de l'émetteur et sa capacité à effectuer les versements d'intérêts et à rembourser complètement le capital à l'échéance.

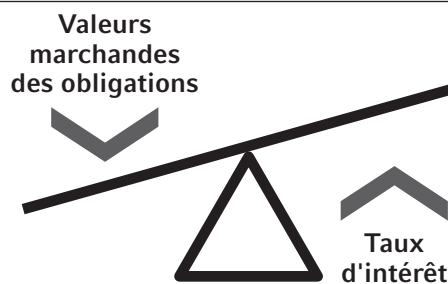
Les obligations de qualité supérieure ont tendance à avoir un niveau de risque de défaillance relativement plus faible et elles offrent généralement des taux de rendement inférieurs comparativement aux obligations dont la qualité de crédit est basse. Les émetteurs obligataires dont la notation est basse sont perçus comme des entreprises plus à risque et doivent offrir leurs obligations avec des taux de rendement supérieurs pour attirer les investisseurs.

Risques

Bien que le marché des actions soit généralement considéré plus volatil, les obligations comportent d'autres risques. Les plus importants sont les risques liés aux taux d'intérêt et à la qualité de crédit.

Habituellement, plus le risque est élevé, plus le taux de rendement (ou le revenu) est supérieur pour l'investisseur. Par exemple, les obligations du Gouvernement du Canada, garanties par la solvabilité du Canada, versent des taux de rendement inférieurs à ceux des obligations émises par des entreprises dont la réputation de crédit est moindre¹. Lorsque vous acceptez des taux de rendement supérieurs et une qualité de crédit inférieure, vous risquez que l'émetteur de l'obligation ne puisse respecter ses versements.

La faillite d'un émetteur est le plus grand risque d'un placement obligataire car le prêt ne sera peut-être jamais remboursé. Dans les cas de faillite, les prêteurs bancaires ont les premiers droits de recours sur les actifs de la société en faillite. Toutefois, les titulaires d'obligations ont priorité par rapport aux actionnaires, ce qui explique pourquoi les obligations sont généralement moins risquées que les actions.



La relation inverse entre les valeurs des obligations et les taux d'intérêt

Lorsque les taux d'intérêt montent, les prix des obligations baissent en général. Cela signifie que les obligations (particulièrement les obligations à long terme) sont très sensibles aux climats économiques de hausses des taux d'intérêt. Si votre portefeuille de placements est fortement pondéré en obligations, vous pourriez assister à une diminution importante de votre épargne au cours de certaines périodes. Si les taux augmentent et vous tentez de vendre une obligation avant son échéance, vous constaterez que le prix de l'obligation sur le marché libre est tombé en-dessous de son prix d'achat. Si vous vendez avant l'échéance, vous risquez de perdre une partie de votre placement initial.

La diversification de votre portefeuille d'obligations

Un fonds commun d'obligations est une méthode pratique d'investir dans des obligations et de diversifier son portefeuille obligataire. Puisque ce fonds est géré par des spécialistes qui investissent dans différents types d'obligations, tout son capital n'est pas concentré dans une société ou une municipalité, un taux d'intérêt ou une échéance.

Toutefois, l'investissement dans un fonds obligataire plutôt que dans des obligations comporte des risques. Un investisseur peut perdre de l'argent en vendant des parts qui sont tombées en-dessous du prix d'achat. De plus, un fonds obligataire ne dispose pas d'une échéance fixe comme les obligations. Par conséquent, les investisseurs dans ces fonds sont également vulnérables aux risques des marchés comme la hausse des taux d'intérêt. Les fonds obligataires exigent également des frais de gestion annuels.

Pour plus de renseignements sur la façon dont Investissements Russell peut vous aider à réaliser vos objectifs de placement, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous rendre sur le site russellinvestments.com/ca/fr

¹ Les agences de notation tentent de définir les émetteurs d'obligations en fonction de leur capacité à payer à temps les titulaires d'obligations. Toutefois, l'évaluation de la solvabilité d'un émetteur n'est pas une science exacte, et les agences de notation peuvent se tromper.

INFORMATION IMPORTANTE

Les placements dans les fonds communs peuvent faire l'objet de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres charges. Avant d'investir, veuillez lire le prospectus. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire.

Aucune partie du contenu de cette publication ne constitue des conseils juridiques, fiscaux, sur les titres ou de placement. Il ne s'agit pas non plus d'une opinion concernant la pertinence d'un placement ni une sollicitation de quelque type que ce soit. Cette information est disponible « telle quelle ». Investissements Russell Canada Limitée ne fait aucune déclaration et n'offre aucune garantie à l'égard de cette information.

Investissements Russell est le nom commercial d'un groupe d'entreprises dotées d'une administration commune, incluant Investissements Russell Canada Limitée. La propriété d'Investissements Russell se compose comme suit : une participation majoritaire de fonds gérés par TA Associates et des participations minoritaires de fonds gérés par Reverence Capital Partners et la direction d'Investissements Russell.

Droits d'auteur © Investissements Russell Canada Limitée 2020. Tous droits réservés.

Frank Russell Company est le titulaire des marques de commerce Russell contenues aux présentes et de tous les droits de marque liés aux marques commerciales Russell, et autorise les membres du groupe d'entreprises Investissements Russell à les utiliser sous licence. Les membres du groupe d'entreprises Investissements Russell ne sont en aucune façon affiliés à Frank Russell Company ni à toute autre entité exploitée sous la marque «FTSE RUSSELL».

Date de publication initiale : février 2017. Mise à jour : juin 2020 // CORPCA-00288 [EXP-06-2022]